

PUBLICITE PREALABLE POUR L'INSTALLATION D'UN CAMION DE RESTAURATION (FOOD-TRUCK)

Publicité du 17/02/2025 au 03/03/2025

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis : la Ville de Vaucresson a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'exploitation d'un food-truck sur le parking du centre.

Période d'exploitation

- Pour le mardi midi : période du 04/03/2025 au 08/07/2025
- Pour le mardi soir : période du 04/03/2025 au 08/04/2025

Pour candidater

Les candidats sont invités à se manifester **au plus tard le 3 mars 2025** auprès du Service Juridique de la Ville par mail (<u>marches-publics@mairie-vaucresson.fr</u>), ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Vaucresson Service Juridique Hôtel de Ville 8 Grande Rue 92 420 VAUCRESSON

Informations

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, contacter le service Juridique : 01 71 02 80 32 — marches-publics@mairie-vaucresson.fr.

Le titre autorisant l'occupation sera accordé à titre précaire et révocable, uniquement pour la période définie précédemment.